

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EVICTO 15 mg solution pour spot on pour chats et chiens $\leq 2,5$ kg
EVICTO 30 mg solution pour spot on pour chiens de 2,6 à 5,0 kg
EVICTO 45 mg solution pour spot on pour chats de 2,6 à 7,5 kg
EVICTO 60 mg solution pour spot on pour chats de 7,6 à 10,0 kg
EVICTO 60 mg solution pour spot on pour chiens de 5,1 à 10,0 kg
EVICTO 120 mg solution pour spot on pour chiens de 10,1 à 20,0 kg
EVICTO 240 mg solution pour spot on pour chiens de 20,1 à 40,0 kg
EVICTO 360 mg solution pour spot on pour chiens de 40,1 à 60,0 kg

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque dose unitaire (pipette) délivre :

Substances actives :

EVICTO 15 mg pour chats et chiens	60 mg/ml de solution	Sélamectine	15 mg
EVICTO 30 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	30 mg
EVICTO 45 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	45 mg
EVICTO 60 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
EVICTO 60 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
EVICTO 120 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	120 mg
EVICTO 240 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	240 mg
EVICTO 360 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	360 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Butylhydroxytoluène	0,8 mg/ml
Ether monométhylrique de dipropylèneglycol	
Alcool isopropylique	

Solution incolore à jaune

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chiens et chats

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Chez les chats et les chiens :

- Traitement et prévention des infestations par les puces dues à *Ctenocephalides* spp. pendant 1 mois après l'administration d'une dose unique du médicament vétérinaire. Ceci résulte de l'activité adulticide, larvicide et ovicide du médicament vétérinaire. Le médicament vétérinaire a une activité ovicide pendant les 3 semaines suivant son administration.
En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir l'infestation des chiots et des chatons de la portée par les puces jusqu'à l'âge de 7 semaines.

Le médicament vétérinaire peut être intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP) et grâce à son activité ovicide et larvicide peut aider à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

- Prévention de la dirofilariose due à *Dirofilaria immitis* par administration mensuelle du médicament vétérinaire. Le médicament vétérinaire peut être administré, sans danger, à des animaux infestés par des filaires cardiaques adultes ; cependant, il est recommandé, conformément aux bonnes pratiques vétérinaires, que tous les animaux âgés d'au moins 6 mois vivant dans des zones géographiques où un vecteur existe soient examinés afin de déceler une éventuelle infestation par des filaires adultes, avant d'instaurer le traitement avec le médicament vétérinaire. Il est également recommandé de vérifier régulièrement que les chiens ne soient pas porteurs de filaires cardiaques adultes, dans le cadre d'une stratégie complète de prévention contre la dirofilariose, même lorsque le médicament vétérinaire est appliqué mensuellement. Ce médicament vétérinaire n'a pas d'activité antiparasitaire vis-à-vis des formes adultes de *D. immitis*.
- Traitement de la gale des oreilles (*Otodectes cynotis*).

Chez les chats :

- Traitement des infestations par les poux broyeurs (*Felicola subrostratus*).
- Traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara cati*).
- Traitement des ankylostomes intestinaux adultes (*Ancylostoma tubaeforme*).

Chez les chiens :

- Traitement des infestations par les poux broyeurs (*Trichodectes canis*).
- Traitement de la gale sarcoptique (*Sarcoptes scabiei*).
- Traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara canis*).

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez des animaux de moins de 6 semaines d'âge.

Ne pas utiliser chez des chats atteints de maladies concomitantes, ou affaiblis et d'un poids insuffisant (pour leur taille et leur âge).

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en garde particulières

Les animaux peuvent être baignés 2 heures après le traitement sans perte d'efficacité.

Ne pas appliquer lorsque le pelage de l'animal est humide. Cependant, un shampoing ou une baignade de l'animal 2 heures ou plus après le traitement ne réduira pas l'efficacité du médicament vétérinaire.

Pour le traitement de la gale des oreilles, ne pas administrer le médicament vétérinaire directement dans le conduit auditif.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Le médicament vétérinaire doit être appliqué seulement sur la peau. Il ne doit pas être administré par voie orale ou parentérale.

Eloigner les animaux traités de toute flamme et autres sources de combustion pendant au moins 30 minutes ou jusqu'à ce que le poil soit sec.

Il est important de respecter la dose prescrite afin de minimiser la quantité de médicament vétérinaire que pourrait absorber l'animal par léchage.
En cas de léchage important, une courte période d'hypersalivation peut rarement être observée chez le chat.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Ce médicament vétérinaire est hautement inflammable : conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute autre source de combustion. Ne pas fumer, manger ou boire durant la manipulation du médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire est irritant pour la peau et les yeux. Bien se laver les mains après usage. En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement la zone atteinte à l'eau et au savon. En cas d'exposition accidentelle des yeux, les rincer immédiatement et abondamment à l'eau et demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Eviter de toucher les animaux traités tant que la zone cutanée d'application n'est pas entièrement sèche. Le jour du traitement, les enfants ne doivent pas toucher les animaux traités et les animaux ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs propriétaires, particulièrement les enfants. Les pipettes usagées doivent être éliminées immédiatement et ne pas être laissées à la vue ou à la portée des enfants.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la sélamectine doivent administrer le médicament vétérinaire avec précaution.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Empêcher l'animal traité de se baigner dans les cours d'eau dans les 2 heures au moins suivant l'administration du médicament.

3.6 Effets indésirables

Chats

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	Alopécie au site d'application ^{1,2} , Changement du pelage au site d'application ³ Hypersalivation ⁴
Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Irritation au site d'application ^{1,5} Signes neurologiques ⁶ (par ex., crises convulsives)

Chiens

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	Changement du pelage au site d'application ³
Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Signes neurologiques ⁶ (par ex., crises convulsives)

¹ Qui se résout généralement spontanément, mais un traitement symptomatique peut être indiqué dans certaines circonstances.

² Léger et transitoire.

³ Amas localisé et temporaire des poils au site d'application et/ou apparition occasionnelle d'une petite quantité de poudre blanche, qui disparaît généralement dans les 24 heures suivant l'administration du traitement et n'affecte ni l'innocuité ni l'efficacité du médicament vétérinaire.

⁴ Pendant une courte période, en cas de léchage significatif.

⁵ Transitoire et focal.

⁶ Réversible comme avec les autres lactones macrocycliques

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

Fertilité :

Peut être utilisé chez les animaux destinés à la reproduction.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Utilisation en spot-on.

Le médicament vétérinaire doit être administré en une application unique délivrant au minimum 6 mg de selamectine/kg. Quand plusieurs infestations ou infections pouvant être traitées par le médicament vétérinaire affectent un même animal, l'administration unique à la dose de 6 mg de selamectine / kg est recommandée. La durée appropriée du traitement, pour chaque parasite est indiquée ci-dessous.

Traiter selon les tableaux ci-dessous :

Chats (kg)	Produit	Selamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette EVICTO 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-7,5	1 pipette EVICTO 45 mg pour chats de 2,6 à 7,5 kg	45	60	0,75
7,6-10,0	1 pipette EVICTO 60 mg pour chats de 7,6 à 10 kg	60	60	1,0
> 10	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60	Association appropriée de pipettes

Chiens (kg)	Produit	Sélamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette EVICTO 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-5,0	1 pipette EVICTO 30 mg pour chiens de 2,6 à 5 kg	30	120	0,25
5,1-10,0	1 pipette EVICTO 60 mg pour chiens de 5,1 à 10 kg	60	120	0,5
10,1-20,0	1 pipette EVICTO 120 mg pour chiens de 10,1 à 20 kg	120	120	1,0
20,1-40,0	1 pipette EVICTO 240 mg pour chiens de 20,1 à 40 kg	240	120	2,0
40,1-60,0	1 pipette EVICTO 360 mg pour chiens de 40,1 à 60 kg	360	120	3,0
> 60	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60/120	Association appropriée de pipettes

Traitement et prévention des infestations par les puces (chats et chiens) :

Après administration du médicament vétérinaire, les puces adultes présentes sur l'animal sont tuées, les œufs pondus ne sont plus viables et les larves (présentes seulement dans l'environnement) sont tuées. La reproduction des puces est stoppée et le cycle de vie des puces est donc interrompu ; cela peut contribuer à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

Pour la prévention des infestations par les puces, le médicament vétérinaire doit être administré tous les mois pendant la saison des puces, en commençant un mois avant que les puces ne deviennent actives. En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir les infestations par les puces des chiots et des chatons de la portée jusqu'à 7 semaines d'âge.

Intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP), le médicament vétérinaire doit être administré selon un rythme mensuel.

Prévention de la dirofilariose (chats et chiens) :

Le médicament vétérinaire peut être administré toute l'année ou, au minimum, dans le mois suivant la première exposition de l'animal aux moustiques puis tous les mois, jusqu'à la fin de la saison des moustiques. La dernière administration doit avoir lieu dans le mois suivant la dernière exposition aux moustiques.

En cas d'oubli d'un des traitements mensuels, et si l'intervalle d'un mois entre deux applications se trouve alors dépassé, l'administration immédiate du médicament vétérinaire et le retour à un rythme mensuel d'administration minimiseront les risques de développement des formes adultes de *Dirofilaria immitis*. Dans le cadre d'un programme de prévention de cette maladie, lorsqu'on remplace un autre médicament anti-dirofilariose par ce médicament, la première dose de ce médicament vétérinaire doit être administrée dans le mois suivant la dernière dose du traitement précédent.

Traitement des ascaridioses (chats et chiens) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de l'infestation par les poux broyeur (chats et chiens) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chats) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chiens) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire. Il est recommandé de retirer doucement les débris du conduit auditif externe avant chaque administration.

Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après l'application est conseillée car une seconde application peut être nécessaire chez certains animaux.

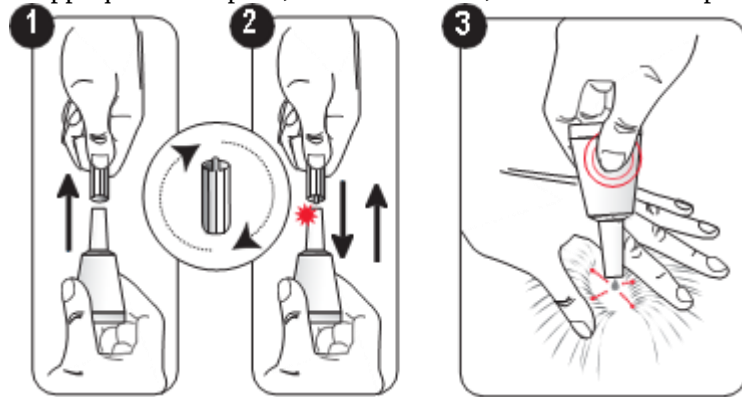
Traitement des ankylostomoses (chats) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale sarcoptique (chiens) :

Pour l'élimination complète des parasites, le médicament vétérinaire doit être administré 2 fois à un mois d'intervalle.

A appliquer sur la peau, à la base du cou, en avant des omoplates.



Mode d'utilisation :

Retirer la pipette du médicament vétérinaire de sa plaquette de protection.

1 - En tenant la pipette bien droite, enlever le capuchon

2 – Retourner le capuchon et placer l'autre extrémité sur l'embout de l'applicateur. Pousser le capuchon vers le bas pour perforer son opercule de protection.

Retirer le capuchon avant l'application du traitement.

3 - Ecarter les poils de l'animal afin de libérer une petite zone de peau nue à la base du cou, en avant des omoplates.

Placer le bout de la pipette du médicament vétérinaire directement sur la zone de peau ainsi mise à nu, sans effectuer de massage. Presser alors fermement la pipette pour la vider totalement de son contenu, en un seul point. Eviter le contact entre le médicament vétérinaire et vos doigts.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose recommandée de sélamectine.

La sélamectine a été administrée à 3 fois la dose recommandée à des chats et chiens parasités par des filaires cardiaques adultes, sans qu'apparaissent d'effets indésirables. La sélamectine a aussi été administrée à 3 fois la dose recommandée, chez des mâles et des femelles reproducteurs, dont des femelles gestantes ou allaitant leurs portées, et à 5 fois la dose recommandée à des colleys sensibles à l'ivermectine, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Sans objet.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATC-vet : QP54AA05.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

La sélamectine est un composé semi-synthétique de la classe des avermectines. La sélamectine paralyse et/ou tue un large éventail de parasites invertébrés en modifiant la perméabilité des membranes cellulaires aux ions chlorures, ce qui perturbe la neurotransmission. Par conséquent, l'activité électrique des cellules nerveuses des nématodes et celle des cellules musculaires des arthropodes sont inhibées conduisant à leur paralysie ou mort.

La sélamectine a une activité adulticide, ovicide et larvicide contre les puces. Elle interrompt donc efficacement le cycle de vie de la puce en tuant les adultes (sur l'animal), en empêchant l'incubation des œufs (sur l'animal et dans son environnement) et en tuant les larves (seulement dans l'environnement). Les débris issus des animaux traités par la sélamectine tuent les œufs et les larves de puces qui n'ont pas été préalablement exposés à la sélamectine et peuvent donc contribuer à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

L'activité larvicide de la sélamectine sur les filaires cardiaques a aussi été démontrée.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Après administration cutanée, la sélamectine est absorbée par la peau et atteint sa concentration plasmatique maximale en environ 1 jour chez le chat et 3 jours chez le chien.

Après absorption cutanée, la sélamectine se distribue de façon systémique et s'élimine lentement du plasma comme le démontre l'existence chez le chat et le chien de concentrations plasmatiques détectables 30 jours après l'administration cutanée d'une dose unique de 6 mg/kg. La persistance prolongée de la sélamectine dans le plasma et sa lente élimination se traduisent par des demi-vies d'élimination terminales de 8 et 11 jours respectivement chez le chat et le chien. La persistance systémique de la sélamectine dans le plasma et sa faible transformation métabolique permettent d'avoir des concentrations efficaces durant l'intervalle de temps requis entre deux administrations (30 jours).

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

5.3 Précautions particulières de conservation

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec de façon à le protéger de la lumière et de l'humidité. Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation en ce qui concerne la température.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Le médicament vétérinaire est disponible en boîtes de 1, 4 et 24 pipettes (toutes les tailles de pipettes). Le médicament vétérinaire est contenu dans des pipettes à dose unique en polypropylène dans un sachet d'emballage en aluminium.

- 1 pipette EVICTO 15 mg pour chats et chiens contient 0,25 ml de 60 mg/ml de solution.
- 1 pipette EVICTO 30 mg pour chiens contient 0,25 ml de 120 mg/ml de solution.
- 1 pipette EVICTO 45 mg pour chats contient 0,75 ml de 60 mg/ml de solution.
- 1 pipette EVICTO 60 mg pour chats contient 1 ml de 60 mg/ml de solution.
- 1 pipette EVICTO 60 mg pour chiens contient 0,5 ml de 120 mg/ml de solution.
- 1 pipette EVICTO 120 mg pour chiens contient 1 ml de 120 mg/ml de solution.
- 1 pipette EVICTO 240 mg pour chiens contient 2,0 ml de 120 mg/ml de solution.
- 1 pipette EVICTO 360 mg pour chiens contient 3,0 ml de 120 mg/ml de solution.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car la selamectine pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/19/242/001-024

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation : 19/07/2019

**9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES
DU PRODUIT**

{JJ/MM/AAAA}

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

ANNEXE II

AUTRES CONDITIONS ET EXIGENCES PRÉVUES POUR L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Aucune.

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**Boîte 15 mg, (1,4 et 24 pipettes)****1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Evicto 15 mg solution pour spot-on

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Sélamectine 15 mg/pipette

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 pipette
4 pipettes
24 pipettes

x 0,25 ml

4. ESPÈCES CIBLESChats et chiens $\leq 2,5$ kg**5. INDICATIONS****6. VOIES D'ADMINISTRATION**

Utilisation en spot-on

7. TEMPS D'ATTENTE**8. DATE DE PÉREMPTION**

Exp {mm/aaaa}

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec de façon à le protéger de la lumière et de l'humidité.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »
--

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »
--

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/19/242/001

EU/2/19/242/002

EU/2/19/242/003

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîtes 30 mg, 60 mg, 120 mg, 240 mg, 360 mg (1, 4 et 24 pipettes)

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Evicto 30 mg solution pour spot-on
Evicto 60 mg solution pour spot-on
Evicto 120 mg solution pour spot-on
Evicto 240 mg solution pour spot-on
Evicto 360 mg solution pour spot-on

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Sélamectine 30 mg/pipette
Sélamectine 60 mg/pipette
Sélamectine 120 mg/pipette
Sélamectine 240 mg/pipette
Sélamectine 360 mg/pipette

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 pipette
4 pipettes
24 pipettes

x 0,25 ml
x 0,5 ml
x 1,0 ml
x 2,0 ml
x 3,0 ml

4. ESPÈCES CIBLES

Chiens 2,6–5,0 kg
Chiens 5,1–10,0 kg
Chiens 10,1–20,0 kg
Chiens 20,1–40,0 kg
Chiens 40,1–60,0 kg

5. INDICATIONS

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Utilisation en spot-on.

7. TEMPS D'ATTENTE

8. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec de façon à le protéger de la lumière et de l'humidité.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/19/242/010

EU/2/19/242/011

EU/2/19/242/012

EU/2/19/242/013

EU/2/19/242/014

EU/2/19/242/015

EU/2/19/242/016

EU/2/19/242/017

EU/2/19/242/018

EU/2/19/242/019

EU/2/19/242/020

EU/2/19/242/021

EU/2/19/242/022

EU/2/19/242/023

EU/2/19/242/024

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîtes 45 mg, 60 mg, (1, 4 et 24 pipettes)

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Evicto 45 mg solution pour spot-on

Evicto 60 mg solution pour spot-on

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Sélamectine 45 mg/pipette

Sélamectine 60 mg/pipette

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 pipette

4 pipettes

24 pipettes

x 0,75 ml

x 1,0 ml

4. ESPÈCES CIBLES

Chats 2,6 – 7,5 kg

Chats 7,6 – 10,0 kg

5. INDICATIONS

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Utilisation en spot-on.

7. TEMPS D'ATTENTE

8. DATE DE PÉREMPTION

Exp {mm/aaaa}

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec de façon à le protéger de la lumière et de l'humidité.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/19/242/004

EU/2/19/242/005

EU/2/19/242/006

EU/2/19/242/007

EU/2/19/242/008

EU/2/19/242/009

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES UNITÉS DE
CONDITIONNEMENT PRIMAIRE DE PETITE TAILLE**

Sachets 15 mg, 30 mg, 45 mg, 60 mg, 120 mg, 240 mg, 360 mg

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Evicto



≤ 2,5 kg

2,6–5,0 kg

2,6–7,5 kg

7,6–10,0 kg

5,1–10,0 kg

10,1–20,0 kg

20,1–40,0 kg

40,1–60,0 kg

2. COMPOSITION QUANTITATIVE DES SUBSTANCES ACTIVES

15 mg

30 mg

45 mg

60 mg

120 mg

240 mg

360 mg

3. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

4. DATE DE PÉREPTION

Exp {mm/aaaa}

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Evicto 15 mg solution pour spot on pour chats et chiens $\leq 2,5$ kg
Evicto 30 mg solution pour spot on pour chiens de 2,6 à 5,0 kg
Evicto 45 mg solution pour spot on pour chats de 2,6 à 7,5 kg
Evicto 60 mg solution pour spot on pour chats de 7,6 à 10,0 kg
Evicto 60 mg solution pour spot on pour chiens de 5,1 à 10,0 kg
Evicto 120 mg solution pour spot on pour chiens de 10,1 à 20,0 kg
Evicto 240 mg solution pour spot on pour chiens de 20,1 à 40,0 kg
Evicto 360 mg solution pour spot on pour chiens de 40,1 à 60,0 kg

2. Composition

Chaque dose unitaire (pipette) délivre :

Substances actives :

Evicto 15 mg pour chats et chiens	60 mg/ml de solution	Sélamectine	15 mg
Evicto 30 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	30 mg
Evicto 45 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	45 mg
Evicto 60 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
Evicto 60 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
Evicto 120 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	120 mg
Evicto 240 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	240 mg
Evicto 360 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	360 mg

Excipients :

Butylhydroxytoluène 0,8 mg/ml

Solution incolore à jaune.

3. Espèces cibles

Chiens et chats



4. Indications d'utilisation

Chez les chats et les chiens :

- Traitement et prévention des infestations par les puces dues à *Ctenocephalides* spp. pendant 1 mois après l'administration d'une dose unique du médicament vétérinaire. Ceci résulte de l'activité adulticide, larvicide et ovicide du médicament vétérinaire. Le médicament vétérinaire possède une activité ovicide pendant les 3 semaines suivant son administration.
En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir l'infestation des chiots et des chatons de la portée par les puces jusqu'à l'âge de 7 semaines. Le médicament vétérinaire peut être intégré dans un programme

thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP) et grâce à son activité ovicide et larvicide peut aider à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

- Prévention de la dirofilariose due à *Dirofilaria immitis* par administration mensuelle du médicament vétérinaire. Le médicament vétérinaire peut être administré, sans danger, à des animaux infestés par des filaires cardiaques adultes ; cependant, il est recommandé, conformément aux bonnes pratiques vétérinaires, que tous les animaux âgés d'au moins 6 mois vivant dans des zones géographiques où un vecteur existe soient examinés afin de déceler une éventuelle infestation par des filaires adultes, avant d'instaurer le traitement avec le médicament vétérinaire. Il est également recommandé de vérifier régulièrement que les chiens ne soient pas porteurs de filaires cardiaques adultes, dans le cadre d'une stratégie complète de prévention contre la dirofilariose, même lorsque le médicament vétérinaire est appliqué mensuellement. Ce médicament vétérinaire n'a pas d'activité antiparasitaire vis-à-vis des formes adultes de *D. immitis*.
- Traitement de la gale des oreilles (*Otodectes cynotis*).

Chez les chats :

- Traitement des infestations par les poux broyeurs (*Felicola subrostratus*).
- Traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara cati*).
- Traitement des ankylostomes intestinaux adultes (*Ancylostoma tubaeforme*).

Chez les chiens :

- Traitement des infestations par les poux broyeurs (*Trichodectes canis*).
- Traitement de la gale sarcoptique (*Sarcoptes scabiei*).
- Traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara canis*).

5. Contre-indications

Ne pas administrer à des animaux de moins de 6 semaines d'âge. Ne pas utiliser chez des chats atteints de maladies concomitantes, ou affaiblis et d'un poids insuffisant (pour leur taille et leur âge). Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières :

Les animaux peuvent être baignés 2 heures après le traitement sans perte d'efficacité.

Ne pas appliquer lorsque le pelage de l'animal est humide. Cependant, un shampoing ou une baignade de l'animal 2 heures ou plus après le traitement ne réduira pas l'efficacité du médicament vétérinaire.

Dans le traitement de la gale des oreilles, ne pas administrer directement dans le conduit auditif.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Le médicament vétérinaire doit être appliqué seulement sur la peau. Il ne doit pas être administré par voie orale ou parentérale.

Garder les animaux traités éloignés du feu et autres sources de combustion pendant au moins 30 minutes ou jusqu'à ce que le poil soit sec.

Il est important de respecter la dose prescrite afin de minimiser la quantité de médicament vétérinaire que pourrait absorber l'animal par léchage. En cas de léchage important, une courte période d'hypersalivation peut rarement être observée chez le chat.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Ce médicament vétérinaire est hautement inflammable : conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute autre source de combustion.

Ne pas fumer, manger ou boire durant la manipulation du médicament vétérinaire.

Ce médicament vétérinaire est irritant pour la peau et les yeux. Bien se laver les mains après usage. En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement la zone atteinte à l'eau et au savon. En cas d'exposition accidentelle des yeux, les rincer immédiatement et abondamment à l'eau et demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Éviter tout contact direct avec les animaux traités jusqu'à ce que le site d'application soit sec. Le jour du traitement, les enfants ne doivent pas toucher les animaux traités et les animaux ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs propriétaires, particulièrement les enfants. Les pipettes usagées doivent être éliminées immédiatement et ne pas être laissées à la vue ou à la portée des enfants.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue à la sélamectine doivent administrer le médicament vétérinaire avec précaution.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Empêcher l'animal traité de se baigner dans les cours d'eau dans les 2 heures au moins suivant l'administration du médicament.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

Fertilité :

Peut être utilisé chez les animaux destinés à la reproduction.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune connue.

Surdosage :

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose recommandée de sélamectine. La sélamectine a été administrée à 3 fois la dose recommandée à des chats et chiens parasités par des filaires cardiaques adultes, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

La sélamectine a aussi été administrée à 3 fois la dose recommandée, chez des mâles et des femelles reproducteurs, dont des femelles gestantes ou allaitant leurs portées, et à 5 fois la dose recommandée à des colleys sensibles à l'ivermectine, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

7. Effets indésirables

Chats :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :
Alopécie au site d'application (perte de poils) ^{1,2} , Changement du pelage au site d'application ³
Hypersalivation (salivation accrue) ⁴
Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :

Irritation au site d'application^{1,5}
Signes neurologiques⁶ (par ex., crises convulsives)

Chiens :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :

Changement du pelage au site d'application³

Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :

Signes neurologiques⁶ (par ex., crises convulsives)

¹ Qui se résout généralement spontanément, mais un traitement symptomatique peut être indiqué dans certaines circonstances.

² Léger et transitoire.

³ Amas localisé et temporaire des poils au site d'application et/ou apparition occasionnelle d'une petite quantité de poudre blanche, qui disparaît généralement dans les 24 heures suivant l'administration du traitement et n'affecte ni l'innocuité, ni l'efficacité du médicament vétérinaire.

⁴ Pendant une courte période, en cas de léchage significatif.

⁵ Transitoire et focal.

⁶ Réversible comme avec les autres lactones macrocycliques

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification : {détails relatifs au système national}

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Utilisation en spot-on.

A appliquer sur la peau, à la base du cou, en avant des omoplates. Le médicament vétérinaire doit être administré en une application unique délivrant au minimum 6 mg de selamectine/kg. Lorsque l'animal présente plusieurs infestations parasitaires pouvant être traitées par le médicament vétérinaire, une seule application à la dose recommandée de 6 mg/kg doit être administrée.

La durée appropriée du traitement, pour chaque parasite est indiquée ci-dessous.

Traiter selon les tableaux ci-dessous :

Chats (kg)	Produit	Selamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette Evicto 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-7,5	1 pipette Evicto 45 mg pour chats de 2,6 à 7,5 kg	45	60	0,75
7,6-10,0	1 pipette Evicto 60 mg pour chats de 7,6 à 10 kg	60	60	1,0
> 10	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60	Association appropriée de pipettes

Chiens (kg)	Produit	Sélamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette Evicto 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-5,0	1 pipette Evicto 30 mg pour chiens de 2,6 à 5 kg	30	120	0,25
5,1-10,0	1 pipette Evicto 60 mg pour chiens de 5,1 à 10 kg	60	120	0,5
10,1-20,0	1 pipette Evicto 120 mg pour chiens de 10,1 à 20 kg	120	120	1,0
20,1-40,0	1 pipette Evicto 240 mg pour chiens de 20,1 à 40 kg	240	120	2,0
40,1-60,0	1 pipette Evicto 360 mg pour chiens de 40,1 à 60 kg	360	120	3,0
> 60	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60/120	Association appropriée de pipettes

Traitement et prévention de l'infestation par les puces (chats et chiens) :

Animal de plus de 6 semaines :

Après administration du médicament vétérinaire, les puces adultes présentes sur l'animal sont tuées, les œufs pondus ne sont plus viables et les larves (présentes seulement dans l'environnement) sont tuées. La reproduction des puces est stoppée et le cycle de vie des puces est donc interrompu ; cela contribue à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

Pour la prévention des infestations par les puces, le médicament vétérinaire doit être administré tous les mois pendant la saison des puces, en commençant un mois avant que les puces ne deviennent actives.

Intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP), le médicament vétérinaire doit être administré selon un rythme mensuel.

Traitement des animaux en gestation et en lactation pour prévenir des infestations de puces chez les chiots et les chatons :

En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel des femelles gestantes et allaitantes aide à prévenir l'infestation des chiots et des chatons de la portée par les puces jusqu'à l'âge de sept semaines.

Prévention de la dirofilariose (chats et chiens) :

Le médicament vétérinaire peut être administré toute l'année ou, au minimum, dans le mois suivant la première exposition de l'animal aux moustiques puis tous les mois, jusqu'à la fin de la saison des moustiques. La dernière administration doit avoir lieu dans le mois suivant la dernière exposition aux moustiques. En cas d'oubli d'un des traitements mensuels, et si l'intervalle d'un mois entre deux applications se trouve alors dépassé, l'administration immédiate du médicament vétérinaire et le retour à un rythme mensuel d'administration minimiseront les risques de développement des formes adultes.

de filaires cardiaques. Dans le cadre d'un programme de prévention de cette maladie, lorsqu'on remplace un autre médicament anti-dirofilariose par ce médicament, la première dose de ce médicament vétérinaire doit être administrée dans le mois suivant la fin du traitement précédent.

Traitement des ascaridioses (chats et chiens) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de l'infestation par les poux broyeur (chats et chiens) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chats) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chiens) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire. Il est recommandé de retirer doucement les débris du conduit auditif externe avant chaque administration. Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après l'application est conseillée car une seconde application peut être nécessaire chez certains chiens.

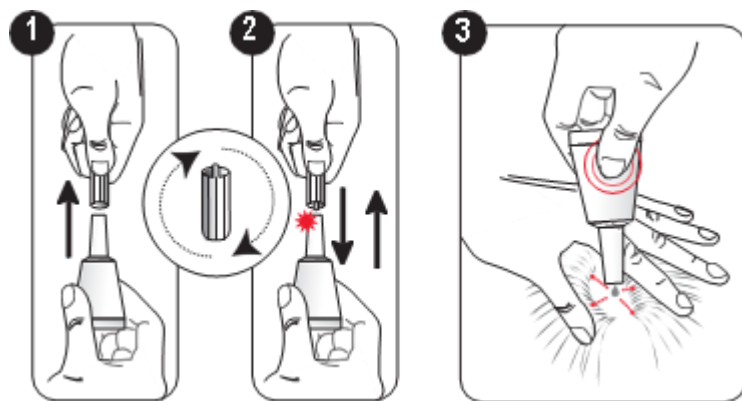
Traitement des ankylostomoses (chats) :

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale sarcoptique (chiens) :

Pour l'élimination complète des parasites, une dose unique du médicament vétérinaire doit être administrée deux fois, à 1 mois d'intervalle.

9. Indications nécessaires à une administration correcte



Retirer la pipette d'EVICTO de sa plaquette de protection.

1 - En tenant la pipette bien droite, enlever le capuchon

2 - Retourner le capuchon et placer l'autre extrémité sur l'embout de l'applicateur.

Pousser le capuchon vers le bas pour perforer l'opercule de protection de l'applicateur.

Retirer le capuchon avant l'application du traitement.

3 - Ecarter les poils de l'animal afin de libérer une petite zone de peau nue à la base du cou, en avant des omoplates.

Placer le bout de la pipette directement sur la zone de peau ainsi mise à nu, sans effectuer de massage.

Presser alors fermement la pipette pour la vider totalement de son contenu, en un seul point d'application. Eviter le contact entre le médicament vétérinaire et les doigts.

10. Temps d'attente

Sans objet.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec de façon à le protéger de la lumière et de l'humidité. Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation en ce qui concerne la température.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la pipette, le sachet et la boîte après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Le médicament vétérinaire ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car la selamectine pourrait mettre les poissons et autres organismes aquatiques en danger.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

EU/2/19/242/001-024

1 pipette Evicto 15 mg pour chats et chiens contient 0,25 ml de 60 mg/ml de solution.

1 pipette Evicto 45 mg pour chats contient 0,75 ml de 60 mg/ml de solution.

1 pipette Evicto 60 mg pour chats contient 1 ml de 60 mg/ml de solution.

1 pipette Evicto 30 mg pour chiens contient 0,25 ml de 120 mg/ml de solution.

1 pipette Evicto 60 mg pour chiens contient 0,5 ml de 120 mg/ml de solution.

1 pipette Evicto 120 mg pour chiens contient 1 ml de 120 mg/ml de solution.

1 pipette Evicto 240 mg pour chiens contient 2,0 ml de 120 mg/ml de solution.

1 pipette Evicto 360 mg pour chiens contient 3,0 ml de 120 mg/ml de solution.

Le médicament vétérinaire est disponible en boîtes de 1, 4 et 24 pipettes (toutes les tailles de pipettes). Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

{JJ/MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:

VIRBAC
1ère avenue 2065m LID
06516 Carros
France

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

België/Belgique/Belgien

VIRBAC BELGIUM NV
Esperantolaan 4
BE-3001 Leuven
Tél/Tel : +32-(0)16 387 260
phv@virbac.be

Lietuva

OÜ ZOOVETVARU
Uusaru 5
EE-76505 Saue/Harjumaa
Estija
Tel: + 372 56480207
pv@zoovet.eu

Република България

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065m LID
FR-06516 Carros
Франция
Тел: +33-(0)4 92 08 73 00

Luxembourg/Luxemburg

VIRBAC BELGIUM NV
Esperantolaan 4
BE-3001 Leuven
Belgique / Belgien
Tél/Tel: +32-(0)16 387 260
info@virbac.be

Česká republika

VIRBAC Czech Republic s.r.o.
Žitavského 496
156 00 Praha 5
Česká republika
Tel.: +420 608 836 529

Magyarország

VIRBAC HUNGARY KFT
Dózsa György út 84. B épület
HU-1068 Budapest
Tel: +36703387177
akos.csoman@virbac.hu

Danmark

VIRBAC Danmark A/S
Profilvej 1
DK-6000 Kolding
Tlf: +45 75521244
virbac@virbac.dk

Malta

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
Franza
Tel: + 33-(0)4 92 08 73 00

Deutschland

VIRBAC Tierarzneimittel GmbH
Rögen 20
DE-23843 Bad Oldesloe
Tel: 49 (4531) 805 111

Nederland

VIRBAC NEDERLAND BV
Hermesweg 15
NL-3771 ND-Barneveld
Tel: 31-(0) 342 427 127

phv@virbac.nl

Eesti

OÜ ZOOVETVARU
Uusaru 5
EE-76505 Saue/Harjumaa
Tel: + 372 56480207
pv@zoovet.eu

Ελλάδα

VIRBAC HELLAS ΜΟΝΟΠΡΟΣΩΠΗ Α.Ε.
13^ο χλμ Ε.Ο. Αθηνών - Λαμίας
EL-14452, Μεταμόρφωση
Τηλ.: +30 210 6219520
info@virbac.gr

España

VIRBAC ESPAÑA, S.A.
Angel Guimerá 179-181
ES-08950 Esplugues de Llobregat
(Barcelona)
Tel: + 34 93 470 79 40

France

VIRBAC France
13^e rue LID
FR-06517 Carros
Tél : 0 800 73 09 10

Hrvatska

CENTRALNA VETERINARSKA AGENCIJA
d.o.o. (CVA)
Prve Ravnice 2e, 10000 Zagreb
Republika Hrvatska
Tel: + 385 91 46 55 115
cva@cva.hr

Ireland

VIRBAC IRELAND
McInerney & Saunders
38, Main Street
Swords, Co Dublin
K67E0A2
Republic Of Ireland
Tel: +44 (0)-1359 243243

Ísland

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
Frakkland
Simi: + 33-(0)4 92 08 73 00

Italia

Norge

VIRBAC Danmark A/S
Profilvej 1
DK-6000 Kolding
Danmark
Tlf: + 45 75521244
virbac@virbac.dk

Österreich

VIRBAC Österreich GmbH
Hildebrandgasse 27
AT-1180 Wien
Tel: +43-(0)1-218 34 26-0

Polska

VIRBAC Sp.z o.o.
ul. Puławska 314
PL 02-819 Warszawa
Tel.: + 48 22 855 40 46

Portugal

VIRBAC de Portugal Laboratórios, Lda.
Rua do Centro Empresarial
Edif.13-Piso 1- Escrit.3
Quinta da Beloura
2710-693 Sintra (Portugal)
Tel: +351 219 245 020

România

Altius SA
Str. Zăgazului nr. 21-25, Corp A, et 8 si 8A
Ap. A.8.2, sect 1, cod 014261, București,
Romania
Tel: + 40 021 310 88 80

Slovenija

MEDICAL INTERTRADE d.o.o.
Brodišče 12, 1236 Trzin
Slovenija
Tel: + 386 1 2529 113
farmakovigilanca@medical-intertrade.si

Slovenská republika

VIRBAC Czech Republic s.r.o.
Žitavského 496
156 00 Praha 5
Česká republika
Tel.: +420 608 836 529

Suomi/Finland

VIRBAC S.r.l
Via Ettore Bugatti, 15
IT-20142 Milano
Tel: +39 02 40 92 47 1

Κύπρος
VET2VETSUPPLIES LTD
Γαλιλαιου 60
3011 Λεμεσος
Κύπρος
Τηλ: + 357 96116730
info@vet2vetsupplies.com

Latvija
OÜ ZOOVETVARU
Uusaru 5
EE-76505 Saue/Harjumaa
Igaunija
Tel: + 372 56480207
pv@zoovet.eu

BIOFARM OY
Yrittäjätie 20
FI-03600 Karkkila
Puh/Tel: +358-9-225 2560
haittavaikutukset@biofarm.fi

Sverige
VIRBAC Danmark A/S Filial Sverige
Box 1027
SE-171 21 Solna
Tel: +45 75521244
virbac@virbac.dk

United Kingdom (Northern Ireland)
VIRBAC IRELAND
McInerney & Saunders
38, Main Street
Swords, Co Dublin
K67E0A2
Republic Of Ireland
Tel: +44 (0)-1359 243243